



Seine-Maritime

Suite à notre intervention contre l'**ordonnance-congés** lors du CHS-CT d'hier, la Direction locale nous a proposé une réunion ce matin 20 mai pour faire un point, notamment sur l'ordonnance 2020-560 du 13 mai 2020 ayant avancé la date butoir de prise de congés / RTT **du 10 juillet au 31 mai**.

L'Intersyndicale est intervenue pour dénoncer ce changement de date restreignant une fois de plus les possibilités de déposer des congés / RTT. De nombreux collègues nous ont d'ailleurs interpellés. Ils ne connaissent toujours pas le nombre de jours retenus dans le cadre de cette Ordonnance et doivent déposer des congés dans un laps de temps trop court.

Pour la journée du 22 mai, pont naturel, la DL a indiqué attendre là aussi un retour de la Centrale, à savoir si elle pouvait être imputée sur les jours pris au titre de l'Ordonnance.

Pour l'Intersyndicale, nous avons demandé que cette journée soit imputée sur des jours de congés / RTT et que la journée Autorisation d'Absence Exceptionnelle soit réservée pour la journée du 13 juillet, deuxième pont naturel.

La réponse sera peut-être faite ce soir par le Directeur général lors de la rencontre avec les OS nationales.

Des évolutions semblent en cours sur le Compte Epargne Temps, qui devraient être prochainement diffusées. Pour l'instant, il ne s'agit que d'un communiqué de presse.

Concernant les mouvements de mutations locales, l'ouverture de l'application (ALOA) devrait être effective aux dates des mouvements nationaux et rappelée par une note locale.

Le délai sera d'environ une dizaine de jours pour faire sa demande de mutation locale.

Pour info, avec l'instauration des Lignes Directrices Générales, il n'y a plus de CAP locales.

Un échange sera cependant possible avec les OS pour les dossiers individuels.

La sortie des mouvements de mutations locales sera diffusée vers le 10 juillet.

La DL a fait un point sur la dotation de masques :

La distribution des masques chirurgicaux est en cours. 2000 masques alternatifs (tissus) devraient arriver en début de semaine prochaine (soit deux par agents en présentiel). D'autres sont aussi en commande auprès de la Préfecture.